



Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Jeudi 23 novembre 2023
Lieu : Radisson Blu Hotel, Inseliquai 12, 6005 Lucerne, Salle Wasser
1+2
Heure : 10h00 – 11h45

PARTICIPANTS

Membres du Comité, délégués des sections, délégués à mandat direct, invités et collaborateurs de l'administration centrale EIT.swiss

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue et bref rapport du président

A 10h00, Le président d'EIT.swiss, Thomas Keller, souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres du Comité, aux présidents d'honneur, aux membres d'honneur, aux délégués des sections, aux délégués à mandat direct, aux invités et aux collaborateurs de l'administration centrale à l'assemblée des délégués d'automne, qui se tient pour la première fois dans les locaux du Radisson Blu à Lucerne. Il s'agit de sa première assemblée des délégués en tant que nouveau président d'EIT.swiss et il déclare qu'à l'occasion de l'assemblée des délégués d'automne, les membres du Comité ne seront plus assis sur le podium, mais se « mêleront au public ». Il tient son discours de bienvenue également en français et énumère les principaux thèmes de l'assemblée des délégués de ce jour, à savoir le budget et les cotisations des membres, l'état des négociations sur la CCT et les projets dans le domaine de la formation professionnelle. Il déclare l'assemblée des délégués de ce jour à Lucerne comme ouverte.

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. Aucune motion et aucun recours n'ont été déposés dans le délai stipulé et l'ordre du jour adapté a été envoyé le 6 novembre 2023.

Les participants ne souhaitent pas de modification à l'ordre du jour.

Le président en vient à son bref rapport. Il est en fonction depuis le 23 juin 2023 et profite de l'assemblée des délégués de ce jour pour jeter un bref regard sur ses débuts en tant que président.

La première séance constitutive du Comité après les élections a fait l'objet d'échanges entre les membres du Comité et les membres de la direction sur les idées, les attentes et les besoins en matière de collaboration au sein du Comité. La séance constitutive du Comité comprenait également l'élection de la vice-présidence et la répartition des tâches et des sièges dans les différents organes. Susanne Jecklin a ainsi été élue vice-présidente et le sous-comité financier, le sous-comité de la formation et le sous-comité de gestion ont été reconstitués.

Il mentionne également les travaux en cours pour le projet Orfo2022+, la future coresponsabilité de suissetec pour la formation initiale d'informaticien/ne du bâtiment, la révision prévue de la formation professionnelle supérieure ainsi que l'adaptation des statuts et des règlements, qui sera soumise aux membres lors de l'Assemblée générale de juin 2024.

Outre ces priorités actuelles, d'autres travaux ont été réalisés et des projets ont été lancés ou poursuivis depuis son entrée en fonction. Dans ce contexte, il mentionne les événements de réseautage pour les entreprises qui



forment des informaticiens et informaticiennes du bâtiment et l'organisation des championnats suisses à Lucerne. Des échanges ont également eu lieu avec les comités des sections EIT.basel, EIT.fribourg et EIT.zentralschweiz et le président a participé à divers congrès professionnels, assemblées générales, entretiens annuels et événements organisés par d'autres associations ou partenaires. Il est d'avis que la collaboration avec d'autres associations doit être approfondie afin que la branche puisse aller de l'avant et que les prestations d'EIT.swiss puissent également être proposées à d'autres partenaires.

Thomas Keller conclut son bref rapport et passe à la partie statutaire de l'assemblée.

2. Election des scrutateurs

Roland Fiechter, délégué à mandat direct d'AEK Solothurn, et Werner Grossmann, délégué d'EIT.zentralschweiz, sont proposés en tant que scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 2023

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 2023 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.

Le président soumet le procès-verbal à la discussion. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

4. Présentation et approbation du budget et des cotisations des membres 2024

Le président donne la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et vice-directeur d'EIT.swiss, pour le point de l'ordre du jour « Présentation et approbation du budget et des cotisations des membres 2024 ».

Budget 2024

Herbert Laubscher présente un résumé global du budget 2024, qui se clôture par un déficit de CHF 490'500.- (budget 2023 déficit de CHF 1'016'080.-, clôture 2022 déficit de CHF 698'580.-). Nous nous attendons à un chiffre d'affaires de 16,4 millions de francs, soit le même montant que dans le budget 2023.

Dans la formation professionnelle, 1,2 million de francs sont prévus au budget en raison des nombreux projets à venir. De même, le renouvellement de l'informatique doit être poursuivi afin que l'administration centrale puisse travailler avec des moyens modernes. En ce qui concerne les produits, la contribution spéciale du fonds CAF Spida pour le Musée des transports, qui figurait au budget en 2023, est supprimée. Tous les coûts liés à la formation professionnelle supérieure sont comptabilisés dans les charges liées aux prestations. En font partie la révision de la formation professionnelle supérieure et le développement de nouveaux examens professionnels. En ce qui concerne les charges de personnel, de nouvelles embauches sont prévues, tant pour le déroulement des examens professionnels et professionnels supérieurs dans la formation professionnelle, qui devient de plus en plus exigeant, que pour le soutien aux entreprises formatrices et le marketing pour la profession d'informaticien/ne du bâtiment.

La campagne d'image était prévue pour 3 ans et se poursuivra désormais à un niveau plus bas. La provision du prêt à Baticontrol Data AG sera également dissoute, car l'entreprise est sur la bonne voie. Des investissements seront réalisés principalement dans l'informatique, l'infrastructure du LCE et les transformations prévues à l'administration centrale.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs au budget, qui ont été envoyés sous forme de lien avec l'invitation à l'assemblée des délégués.

Le budget 2023 ne suscite aucune question.

Thomas Keller soumet le budget au vote. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent le budget 2024 à l'unanimité.



Cotisations des membres 2024

Thomas Keller présente les cotisations des membres pour 2024. Les cotisations des membres pour les entreprises soumises à la CCT et celles pour les entreprises non soumises à la CCT restent inchangées. Les cotisations des membres ne suscitent aucune question et aucun commentaire.

Les cotisations des membres sont soumises au vote. Les délégués approuvent à l'unanimité les cotisations des membres pour 2024.

5. Etat des négociations avec les partenaires sociaux pour la CCT à partir de 2024

Susanne Jecklin, présidente de la Commission paritaire nationale CPN, de la Commission pour le partenariat social CPS et vice-présidente d'EIT.swiss, prend la parole pour présenter l'état des négociations avec les partenaires sociaux pour la CCT à partir de 2024.

Les points principaux de l'état actuel des négociations sont visibles sur le transparent de la présentation :

- La CCT actuellement en vigueur n'a été résiliée par aucune des parties et est donc automatiquement prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.
- La demande de déclaration de force obligatoire (DFO) a été déposée auprès du SECO. Publication, délai d'attente pour les oppositions jusqu'au 2.12.2023. Si pas d'opposition, valable à partir du 01.01.2024
- L'objectif est de simplifier la gestion des heures supplémentaires. Une réduction de trois à deux types d'heures supplémentaires est en discussion. L'acceptation dépend de quelques concessions :
 - Heure 41-45 avec supplément (235 h/an)
 - Contribution aux frais supplémentaires déjeuner plus élevée
 - Déplacement sur le chantier à partir du domicile
 - Solution pour l'adaptation annuelle des salaires
- Autres dates de négociations : 15.12.2023, 29.01.2024, 11.03.2024, 12.04.2024

Les délégués avaient voté qu'il n'y aurait pas de négociations sur les retraites anticipées. Une évaluation sera réalisée sur ce thème sur la base des données de la Spida, car elle est prescrite dans la CCT.

Un autre thème des négociations est celui des cotisations, qui s'élèvent actuellement à 21 francs pour l'employé et l'employeur. Aucune analyse n'a été effectuée à ce sujet au cours des quatre dernières années. Les syndicats souhaitent augmenter ces cotisations. Les représentants des employeurs ne discuteront pas d'une augmentation sans avoir au préalable examiné le système. Une analyse sera effectuée au cours des deux prochaines années.

6. Négociations salariales 2024

Susanne Jecklin rend également compte de la préparation et du déroulement des négociations salariales 2024. Elle informe du résultat de ces négociations. Les augmentations suivantes des salaires effectifs ont été décidées à partir du 1^{er} janvier 2024 :

1. Les salaires horaires et mensuels AVS effectifs au 31.12.2023 de tous les employés soumis à la CCT **dont l'engagement a débuté avant le 01.10.2023 sont augmentés de manière générale de 2.2%**. Seuls les collaborateurs qui étaient engagés auprès du même employeur avant le 01.10.2023 ont droit à une augmentation générale des salaires effectifs au 1^{er} janvier 2024.
 2. Les collaborateurs qui ont conclu un contrat de travail à partir du 1^{er} octobre 2023 ou après **n'ont pas droit à une augmentation générale des salaires au 1^{er} janvier 2024.**
 3. Des augmentations de salaire individuelles peuvent être effectuées, mais elles ne sont pas obligatoires. EIT.swiss encourage cependant les ajustements de salaire individuels à partir du 1^{er} janvier 2024.
-



4. Les augmentations de salaire accordées aux employés soumis à la CCT en 2023 ne peuvent pas être prises en compte.

Les salaires minimums restent inchangés (état au 1^{er} janvier 2022).

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque. Les délégués remercient Susanne Jecklin pour son rapport avec des applaudissements.

7. Projets dans le domaine de la formation professionnelle

Thomas Keller remercie Susanne Jecklin et donne la parole à Norbert Ivan Büchel, chef du département de la formation professionnelle.

7.1 Projet Orfo2022+

Tout d'abord, Norbert Ivan Büchel présente l'état d'avancement du projet Orfo2022+. Pour l'élaboration des plans de formation, 5 respectivement 6 ateliers ont été organisés pour chaque profil professionnel. Il remercie les participants aux ateliers ainsi que l'équipe de projet pour leur engagement.

Après une brève rétrospective du travail effectué jusqu'à présent, Norbert Ivan Büchel évoque la consultation auprès des membres sur les plans de formation, qui aura lieu entre décembre 2023 et janvier 2024. Pour une meilleure compréhension, il présente le profil de qualification qui décrit les domaines d'activité de chaque profession. Ce profil n'est pas détaillé, ce n'est que dans les compétences opérationnelles que les différences entre les compétences des diverses professions apparaissent. A l'aide d'une compétence opérationnelle, il explique comment celle-ci décrit le déroulement réglementaire d'un travail normal, du début à la fin. La compétence opérationnelle est à son tour divisée en objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation. Le niveau d'exigence est indiqué par la taxonomie dans les objectifs évaluateurs. L'enseignement est désormais orienté vers les compétences et, par conséquent, ce ne sont pas simplement les connaissances qui sont au premier plan, mais l'action. Les enseignants des écoles professionnelles seront confrontés à ce nouveau type d'enseignement dans les années à venir. Pour que le contenu de ces compétences puisse être garanti, d'autres documents sont encore nécessaires. Ces documents seront élaborés à partir de l'été 2024 avec les soi-disant documents de mise en œuvre, en collaboration avec les entreprises, les centres CI et les écoles professionnelles. Les documents de mise en œuvre permettent de spécifier de manière beaucoup plus précise et efficace ce qui doit être formé et autorisent une plus grande flexibilité, de sorte que des adaptations peuvent être effectuées sans devoir tenir compte de l'examen quinquennal. Les membres du groupe de pilotage et du comité de pilotage ont discuté des plans de formation lors de leur séance du 2 octobre et les considèrent comme complets.

Norbert Ivan Büchel mentionne également l'année d'apprentissage de base. Le SEFRI ne permet pas de clarifier l'année d'apprentissage de base dans le plan de formation, c.à.d. qu'elle ne fait pas partie du processus de révision d'une profession. C'est pourquoi l'année d'apprentissage de base ne sera pas poursuivie dans le projet Orfo2022+. En dehors du projet, les sections sont libres de poursuivre leurs propres solutions avec les autorités cantonales.

Norbert Ivan Büchel explique les prochaines étapes du projet Orfo2022+ et encourage les personnes présentes à participer au sondage auprès des membres qui sera lancé en décembre.

Claudio Cadruvi, président et délégué d'EIT.graubünden, a participé aux ateliers. Il est convaincu que cette révision correspond à la branche, notamment parce qu'elle a été conçue par des praticiens. Il tient beaucoup à ce que le titre « électricien de montage » disparaisse, il estime que la profession devrait s'appeler « électricien ». Ce terme est plus respectueux et donne une meilleure impression. Un changement de nom de la profession serait plus valorisant.

Norbert Ivan Büchel remercie Claudio Cadruvi pour son apport et assure que le nom sera réexaminé et intégré dans le sondage auprès des membres.



Thomas Keller passe au vote et demande aux délégués de prendre connaissance des plans de formation.

Le Comité d'EIT.swiss demande aux délégués de prendre connaissance des plans de formation de manière positive. Les délégués prennent connaissance des plans de formation à l'unanimité.

Thomas Keller évoque les indemnisations pour la collaboration aux ateliers du projet Orfo2022+. Celles-ci sont réglées par le règlement sur les indemnisations et frais en vigueur depuis 2019.

Selon ce règlement, les membres des organes de l'association ont droit à une indemnisation pour le temps consacré et au remboursement des dépenses en rapport avec l'activité de l'association. Sont définies comme membres des organes de l'association les personnes qui occupent une fonction ou exercent une activité dans le cadre du système de milice de l'association. Il s'agit par exemple des formateurs et formatrices professionnels/les qui ont participé aux ateliers.

Les représentants des CI ou les enseignants et enseignantes des écoles professionnelles n'en font pas partie. Ils sont soit employés par les sections, soit indemnisés par le canton. Cette réglementation a été critiquée par des représentants des CI au cours du projet Orfo2022+. Ils justifient cette critique par le fait que les représentants des CI ont toujours été indemnisés par le passé.

Le Comité a discuté de cette question et a examiné différentes variantes, à savoir les variantes « respect du règlement en vigueur », « versement de la moitié de l'indemnisation » et « versement de l'indemnisation complète ».

La majorité du Comité était d'avis que les dépenses des représentants des CI devaient être entièrement indemnisées, ce qui entraîne des coûts supplémentaires non budgétisés de 42'000 francs à chaque fois pour 2023 et 2024. Les coûts sont aussi élevés parce que dans le cadre d'Orfo2022+, à la demande des sections et contrairement aux projets de révision précédents, les représentants des CI de toutes les sections, si possible, ont été invités.

Les indemnisations ne doivent toutefois pas être versées aux représentants des CI, mais à leurs employeurs, c'est-à-dire aux sections, en signe d'appréciation et de reconnaissance pour leur soutien.

Le Comité d'EIT.swiss demande aux délégués d'approuver l'indemnisation complète (temps de déplacement plus jetons de présence) de la participation des représentants des CI à leurs employeurs (sections), ainsi que d'approuver les coûts supplémentaires non budgétés de 42'000 francs à chaque fois pour 2023 et 2024. Les délégués approuvent la motion du Comité avec une voix contre et une abstention.

Afin d'éviter des cas similaires à l'avenir, le règlement sur les indemnisations et frais sera examiné dans le cadre de la révision des statuts et des propositions seront élaborées en conséquence. Ces propositions seront envoyées aux membres en même temps que les propositions d'adaptation des statuts.

7.2 Révision de la formation professionnelle supérieure

Thomas Keller redonne la parole à Norbert Ivan Büchel pour la présentation du mandat de projet pour la révision de la formation professionnelle supérieure.

Norbert Ivan Büchel explique qu'en ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, le besoin de révision est connu depuis longtemps :

- Le taux de réussite de l'examen professionnel d'électricien/ne chef/fe de projet en installation et sécurité et des examens professionnels supérieurs d'expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e et de l'examen pratique est relativement bas. Il en résulte un manque de personnes habilitées à effectuer des contrôles et de personnes du métier dans la branche.
- En outre, il est urgent de transférer l'examen professionnel de télématicien/ne chef/fe de projet et l'examen professionnel supérieur de télématicien/ne diplômé/e dans un examen professionnel supérieur en



informatique du bâtiment afin de garantir une possibilité d'accès des informaticiens du bâtiment à une formation professionnelle supérieure.

Les plans de formation dont les délégués ont pris connaissance aujourd'hui dans le cadre du projet Orfo2022+ constituent la base de la poursuite de l'élaboration et l'objectif de la révision des examens professionnels supérieurs est prévisible. La présente motion autorise la révision. Il ne s'agit pas seulement de réviser ce qui existe déjà, mais aussi d'élaborer des nouveaux examens professionnels et examens professionnels supérieurs orientés vers l'avenir et montrant la voie à suivre. Ce n'est qu'après l'analyse de la branche et l'évaluation des besoins que l'on pourra dire quels examens professionnels et examens professionnels supérieurs pourront être formés et examinés à l'avenir. Le résultat doit ensuite être intégré dans le système de formation de manière conceptuelle et pertinente. L'élaboration et l'information se feront alors en différentes phases, comme pour le projet Orfo2022+.

Le mandat de projet est soumis au vote. Les délégués approuvent la motion à l'unanimité. Le projet « Révision de la formation professionnelle supérieure » peut donc être lancé.

Pour terminer, Norbert Ivan Büchel donne un bref aperçu du domaine de la formation non-formelle, qui complète le concept global de formation. Il présente le principe directeur de la formation non-formelle, élaboré par Angela Bättig en collaboration avec les sections. L'objectif est de créer une offre de formation continue couvrant l'ensemble du territoire suisse en coopération entre EIT.swiss et les sections.

Il présente l'offre de cours actuelle, qui couvre différents domaines tels que les cours pour la branche électrique, le droit, la sécurité au travail, les cours de leadership, etc., dont 9 cours conformes à l'OIBT et 4 cours selon l'AEAI. Des nouveaux cours sur des thèmes actuels sont élaborés et organisés en permanence, notamment sur le thème du tournant énergétique. Pour finir, il présente le transparent avec l'univers de la formation. Il souligne que le paysage de la formation va fortement évoluer et qu'il est donc important que la formation non formelle soit orientée vers les jeunes générations.

8. Divers et échanges

Le président donne la parole aux personnes désirant s'exprimer.

Philippe Massonnet, président et délégué d'EIT.genève, a deux commentaires.

En ce qui concerne Orfo2022+, le « Système série parallèle » pour les électriciens de montage et les installateurs-électriciens a été présenté à Genève il y a 10 ans. Dans ce système, les deux premières années d'apprentissage sont enseignées en commun et ce n'est qu'après la deuxième année d'apprentissage que l'on sait quelle profession peut être choisie. Le constat après 10 ans est que l'on a réussi à dynamiser les équipes, que les jeunes sont motivés pour devenir soit électricien de montage, soit installateur-électricien. Ce faisant, le taux d'échec a également été réduit, ce qui a permis de diminuer les coûts pour la collectivité et le canton de Genève en raison de la durée de l'apprentissage en cas d'échec à la PQ. Pour lui, cette « Filière série parallèle » fonctionne très bien. Pendant le projet Orfo2022+, EIT.genève et les responsables du canton de Genève ont également été contactés afin de recueillir des expériences sur ce « modèle genevois ». Philippe Massonnet est satisfait que des solutions cantonales soient encore possibles et qu'ils puissent conserver ce modèle. Il conseille de prendre contact avec les responsables genevois afin d'obtenir un maximum de renseignements et de se convaincre que ce système fonctionne bien.

Deuxièmement, le renouvellement de la CCT du canton de Genève et les augmentations salariales pour 2024 ont été négociés à Genève. Philippe Massonnet informe qu'il a été possible de supprimer la notion de déplacement dans le canton. Ayant également une entreprise à Nyon dans le canton de Vaud, il pense qu'il est grand temps de revoir la notion de déplacement dans la CCT nationale, car c'est compliqué à gérer et source de discussions lors des missions de travail en dehors du canton de Genève. A l'intérieur du canton de Genève, on s'est mis d'accord sur un montant et aujourd'hui, les notions de déplacement et de kilomètres n'existent plus, ce qui simplifie la vie de nombreuses entreprises. Ils sont très satisfaits d'avoir pu se mettre d'accord avec l'Unia sur ce point et se tiennent volontiers à disposition pour partager cette expérience et fournir des informations.



Thomas Keller remercie Philippe Massonnet pour son intervention. En ce qui concerne le 1^{er} point, il souligne que le « modèle genevois » a toujours été présent lors des ateliers. Même si l'idée a finalement été rejetée, il explique encore une fois que les sections sont libres de chercher leurs propres solutions avec les cantons en la matière.

Susanne Jecklin prend position sur le 2^e point et confirme que des échanges intenses ont été menés avec l'Unia sur ce thème. L'Unia considère que l'évolution dans le canton de Genève est un exemple très positif qui mérite d'être suivi. Toutefois, ce modèle est très compliqué pour le reste de la Suisse et les grandes régions. Pour l'instant, dans le cadre des négociations sur la CCT, on n'est pas encore prêt à simplifier le thème du déplacement avec un forfait. Dans les négociations actuelles, on préfère se concentrer davantage sur des éléments individuels, car cela permet de mettre plus de pression sur l'objectif principal, à savoir la simplification de la gestion des heures supplémentaires. Néanmoins, elle félicite Philippe Massonnet pour cette évolution.

Didier Guglielmetti, président et délégué d'EIT.ticino, s'excuse pour le retard de la délégation tessinoise, qui n'est arrivée qu'une heure après le début de l'assemblée en raison d'une panne de train. Il a une question en ce qui concerne le décompte avec la Spida, il s'agit en particulier des entreprises qui ne sont pas soumises à la CCT, c.à.d. les planificateurs, les contrôleurs, etc. Depuis la révision des statuts en 2019, l'adhésion à EIT.swiss est également possible pour ces entreprises proches de la branche. EIT.ticino a essayé de recruter des planificateurs et des contrôleurs, mais n'a pas atteint cet objectif, car ces entreprises seraient obligées de passer par la caisse de compensation Spida pour faire leurs décomptes. Il considère que c'est un problème et une approche non libérale. L'obligation de faire les décomptes via la Spida ne figure ni dans les statuts, ni dans le règlement administratif et financier, seul le point 41.1 de la CCT stipule que « les entreprises membres d'EIT.swiss opèrent leurs décomptes avec Spida Caisse de compensation AVS et doivent en principe régler leurs comptes avec elle ». Lors de la consultation sur les statuts, EIT.ticino a également demandé que ce passage soit inscrit dans les statuts ou dans le règlement administratif et financier.

Thomas Keller explique que dans la CCT, il est écrit « en principe » et que ce sujet a été discuté la veille au sein du Comité. Il donne la parole à Herbert Laubscher pour de plus amples explications.

Herbert Laubscher explique que ce thème revient régulièrement. L'obligation d'adhérer à une caisse de compensation d'association se base sur la loi sur l'AVS et l'ordonnance sur l'AVS. Il y est stipulé que les membres d'une association professionnelle qui a une caisse de compensation professionnelle doivent adhérer à cette caisse de compensation professionnelle, sauf s'ils sont encore membres d'une autre association professionnelle qui a une caisse de compensation professionnelle. Ils peuvent alors adhérer à cette caisse de compensation de l'association ou peuvent adhérer à une caisse de compensation d'association faïtière. La situation est plus ou moins différente dans tous les cantons. Comme cela est réglé sur le plan politique, une adaptation de l'ordonnance 2 sur l'AVS ne pourrait être obtenue que par la voie politique ; EIT.swiss a les mains liées dans ce contexte, car cette contrainte repose sur des lois et des ordonnances. Herbert Laubscher se tient volontiers à disposition pour toute question à ce sujet.

Denis Hanhart, délégué d'EIT.vaudois, était expert aux examens professionnels cet automne et a dû constater, comme plusieurs collègues de Suisse romande, que ni le chef-expert ni le secrétaire d'examen ne parlaient français. Il trouve anormal et inacceptable qu'en tant qu'expert, on ne puisse pas comprendre les informations données par la direction des examens lors de la séance d'information. Il trouve encore plus grave qu'un candidat qui a une question ou un problème ne sache pas à qui s'adresser. Il aimerait connaître l'avis du Comité à ce sujet. Thomas Keller répond qu'il ne peut pas répondre comme ça à cette question, que c'est plutôt une question pour la CAQ. Il souligne que cette question sera enregistrée et posée à la CAQ, et qu'on y répondra par la suite.

Denis Hanhart répond que les secrétaires d'examen sont des employés d'EIT.swiss et que leur cahier des charges doit inclure qu'ils doivent parler le français ou l'italien au niveau B1.

Thomas Keller explique que cela doit être vérifié et qu'il serait plus simple que Denis Hanhart réitère sa demande par écrit. Cela permettrait de faire des clarifications précises et de répondre à la question.



Aucune autre question n'est posée.

Les jeunes pros de l'électricité Sven Fellmann et Michael Schmucki, tous deux médaillés d'or aux EuroSkills de Gdansk, sont sur place à Lucerne et sont par conséquent honorés par Thomas Keller. Il profite de l'occasion pour remercier également les employeurs des deux vainqueurs, qui sont également en partie sur place, ainsi que les experts Michael Schranz et Adrian Sommer pour leur soutien aux candidats. Il invite les personnes présentes à venir vers lui et leur remet un cadeau après quelques questions.

Yanick Schwegler, 1^{er} au championnat suisse, et Julian Bissegger, 3^e place, ainsi que leurs employeurs sont également présents et sont honorés en conséquence. La deuxième classée, Jana Gander, ne peut malheureusement pas être présente aujourd'hui en raison d'un séjour à l'étranger.

Le président clôt la discussion et la partie officielle de l'assemblée des délégués. Il attire l'attention sur les manifestations à venir, dont la journée de la branche du 16 janvier 2024 à Berne, l'assemblée des délégués et l'échange des secrétariats du 25 avril 2024 à Berne et l'assemblée générale d'EIT.swiss du 22 juin 2024 à Baden. Il remercie toutes les personnes présentes pour leur engagement en faveur de la branche électrique et leur souhaite bon appétit et un bon retour chez elles.

Pour le procès-verbal :

Thomas Keller
Président

Eva Bachmann
Direction

15. décembre 2023 / eb
